YERRES

Relations publiques
N° tél. :01 69 49 76 15
N/Réf. : OC/EB/YL

DECISION N°2022/057

OBJET : Contrat pour la prestation d'animation "Carnaval des enfants & Commerçants" du 13 avril 2022 conclu avec l'association Bl Animations.

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune organise le Carnaval des enfants & des commerçants du mercredi 13 avril 2022,

CONSIDERANT que les prestations proposées par l'Association BL Animations, sise 18 Boulevard Paul Niclause 77515 FAREMOUTIERS, correspondent à l'intérêt de la Commune,

DECIDE

DE SIGNER le contrat pour la prestation d'animation « Carnaval des enfants & commerçants » du mercredi 13 avril 2022 de 14h45 à 18h,

DIT que la prestation s'élève à 950 € TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 15 février 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE DE YERRES 91 (Essonne) 73

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220215-2022-57-AU
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022